



ARRÊTÉ N° 47/2025

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de Stationner Vois Communale n°5 Rue du Bois Butte/ La Coudraie Du 04 avril au 06 Juin 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise ERS FAYAT en date du 20 mars 2025 de réguler la circulation et le stationnement sur la VC5 le Bois Butte et la Coudraie pour des travaux sur le réseau électrique du 4 avril au 6 juin 2025.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau électrique, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier sur la voie communale n°5 rue du Bois Butte et la Coudraie du 4 avril au 6 juin 2025.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise ERS FAYAT.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ERS FAYAT.

Fait à QUÉVERT, le 03/04/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

